

tunique serrée à la taille par la corde. Ce fut l'habit donné par saint François aux premiers tertiaires, et qui fut porté pendant 2 ou 3 siècles, jusqu'à ce que le changement des mœurs le rendit impossible. Aujourd'hui, il serait défendu de s'en revêtir et l'Eglise n'en autorise le port qu'en certaines circonstances spéciales:

Aux assemblées mensuelles de la Fraternité, aux processions, enterrements et cérémonies ecclésiastiques, quand le Tiers-Ordre y assiste en corps sous sa croix ou sa bannière; car alors les tertiaires ont le pas sur toutes les autres associations laïques et marchent immédiatement après les congrégations religieuses. Il n'est donc pas permis à des tertiaires de se produire ainsi en public, fût-ce à l'église, et pour des cérémonies religieuses, de leur propre autorité.

Le port du grand habit peut devenir obligatoire, dans les réunions de fraternité, de par la décision du Discretioire.

Dans les Fraternités où cet usage est établi, les tertiaires doivent être bien fidèles à l'observer. Qu'ils pensent à l'honneur qui leur est fait, à la grande faveur que l'Eglise leur accorde, ils ne feront aucune difficulté de s'y soumettre. Pour les tertiaires fervents, la réunion vaut surtout par le port de la tunique. Au contact de leur habit, ils se renouvellent dans l'esprit chrétien et franciscain. Ils sont heureux, lorsque, à l'occasion de quelques cérémonies, de pèlerinages, de manifestations religieuses, on leur demande de revêtir leur grand habit. Ne serait-ce qu'à cause de leur obéissance, de leur bon esprit, ils donnent alors une grande impression du Tiers-Ordre!

Enfin, c'est un usage général que le tertiaire soit enseveli dans son habit. Insigne privilège! Que de grands personnages ont regardé comme une faveur et une grâce divine de pouvoir dormir leur dernier sommeil sous la bure franciscaine. Aussi partout où c'est possible, les tertiaires y tiennent! C'est pour eux une vive consolation, une prédication muette pour le peuple chrétien, un efficace apostolat pour le Tiers-Ordre. La solennité de la mort s'embellit de sérénité, drapée dans la bure franciscaine.

On comprend que pour l'honneur de l'Ordre, cet emploi de l'habit pour l'ensevelissement soit soumis à l'approbation des